

Droit parental conjointe pour choix d etablissement scolaire

Par kreen2207, le 10/09/2013 à 06:36

bonjour a tous

je me permet de venir a vous pour avoir votre aide

voila je suis separe depuis 5 ans demain j ai une fille de 11 ans .

mon ex conjoint me fait une misere de fou j ai tt eu d abord des attestations fausse sur le fait que j etais alcoolique que je frapper ma fille qu elle vivait ds un endoit insalubre ect bref on ma retirer la garde et j ai eu un droit d hebergement de 3 jours et le pere la residence principale *provisoire* et la garde 4 jours de la meme semaine l assistante social a fait son enquete qui etais favorable pour moi car rien de tt ca etais vrai depuis j attend la decision final de justice pour la garde

de notre fille

on as decider d un accord commun de la mettre ds le college privee de notre ville car on habite a 300 m... I un de l autre et le college entre deux

sauf que j avais la caf pour allocation mere isole et pension non verser donc l annee passe je me devais etre honnete et contribuer a payer une partie .

cette annee le pere a envoyer une lettre en demandant un controle caf acermenter car d apres lui je frauder j ai etais controler donner tt les preuve de ma bonne foie et lui na jamais etais au rdv fixer durant 6 mois a la fin le controleur na pu rendre de decision car il doit voir les deux partie donc stop tt prestation jusqu au jugement qui es en attente depuis 2 ans... moi je ne suis plus en mesure de payer le college privee puisque je n ai plus de prestation et vit seule et a charge ma fille 3 jours / semaine...

mon ex conjoint du coup comme il doit payer cette annee a lui seul et sa conjointe non marie mais vivant ss le meme toit 90 euros / mois de ce fait il ma dis soit tu paye ou je la retire du privee et la met ds le public sacahnt que ma fille et moi s opposont au public car college mal frequenter

que doit je faire j ai quel recours ds l attente d une reponse merci aidez moi